

Communiqué de presse intersyndical

Paris, le 5 août 2016

Une vague inadmissible de déremboursement, en plein été ou la fin annoncée du virage ambulatoire à la fin du quinquennat

En plein cœur de l'été, le comité économique des produits de santé vient de publier son intention de procéder au plus grand coup de rabot jamais réalisé sur la Liste des Produits et prestations remboursés par l'Assurance maladie (LPP). Prenant de court les acteurs concernés, prestataires de santé à domicile, pharmaciens d'officine et fabricants, le CEPS, sans aucune négociation préalable, vient d'annoncer la couleur : 9 domaines concernés (auto-surveillance glycémique, auto-traitement du diabète, apnée du sommeil, prévention d'escarres, nutrition orale, nutrition entérale, stomie, troubles de la continence, chaussures orthopédiques) pour un objectif de plus de 180 millions d'euros d'économie en année pleine. Tout cela le 5 août avec, magnanime, 30 jours pour répondre ; à une période où il est notoire que tous les syndicats professionnels sont fermés.

Ce faisant les auteurs de ce projet :

- s'assoient purement et simplement sur l'accord-cadre signé en 2011 avec les syndicats et jamais dénoncé jusqu'à aujourd'hui qui prévoit une négociation préalable et un allongement des délais légaux d'analyse et de commentaires en période de vacances ;
- mettent à genoux tout un secteur d'activité : c'est ni plus ni moins que la confiscation d'une année de résultat pour le secteur des PSAD. On assiste à une quasi nationalisation qui ne dit pas son nom ;
- tournent le dos résolument au virage ambulatoire en rayant de la carte une partie des acteurs qui devaient y contribuer ;
- montrent le vrai visage de la régulation des dépenses de santé en France : alors que de nombreux acteurs avaient proposé inlassablement depuis 2 ans des solutions d'efficience des dépenses, des propositions innovantes de régulation, des plans d'économie frisant le milliard d'euros ;
- mettent en péril des 10aines de milliers d'emplois, dans un secteur qui créait encore à ce jour des postes, sur tout le territoire français ;
- font 1,5 millions de victimes collatérales, les patients chroniques, personnes âgées ou handicapées accompagnées par les PSAD qui demain ne bénéficieront plus du matériel et de l'accompagnement de qualité qui leur permettait d'être soignés dans de bonnes conditions. Ce qui illustre un bien mauvais

Fédération des PSAD, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge 75603 PARIS Cedex 12

SNADOM, 66, bd Saint-Michel 75006 PARIS

UPSADI, 157, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris

UNPDM, 13-15 Rue de Calais 75 009 PARIS

calcul car ce qu'on prélève sur les acteurs de santé du domicile on va le payer bien plus cher en établissement de santé.

Les prestataires de santé à domicile sont profondément choqués de la forme et du fond de cette opération et l'ont fait savoir au Président du CEPS par courrier et demandent instamment à la Ministre de suspendre ce projet, de conduire de véritable négociation et de recevoir de toute urgence les représentants des professions concernées ainsi que les associations de patients.

Ils ont toujours fait preuve d'un esprit d'ouverture et constructif, ils participeront avec responsabilité à la recherche de solutions proportionnées au sujet.

Contacts presse :

- FEDERATION DES PSAD : Jean-Philippe ALOSI - 06 80 40 65 10
- SNADOM : Fanny FAUGERON- KIMHI – 06 12 31 15 49
- UNPDM : Thierry TRUSCHEL – 03 88 82 44 99
- UPSADI : Jean-Louis BLANCHOU – 06 19 72 68 94